

Dans la maison d'arrêt et de justice de *Versailles* le mouvement de la population se décompose ainsi :

	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	TOTAL
Population au 31 décembre 1882. . .	42	»	42
Entrées en 1883 . . . . .	1,304	»	1,304
Ensemble . . . . .	1,346	»	1,346
Sorties en 1883. . . . .	1,288	»	1,288
Population au 31 décembre 1883. . .	58	»	58

La population moyenne a été de 61 détenus.

Le régime de l'emprisonnement individuel a donné de bons résultats dans cet établissement, où d'ailleurs les détenus, prévenus et accusés ne séjournent que très peu de temps.

Le mouvement de la population dans la maison d'arrêt et de justice de *Dijon* se décompose de la manière suivante.

	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	TOTAL
Population au 31 décembre 1882. . .	10	2	12
Entrées en 1883 . . . . .	695	81	776
Ensemble . . . . .	705	83	788
Sorties en 1883 . . . . .	696	81	777
Population au 31 décembre 1883. . .	9	2	11

La population moyenne a été de 18 pour le sexe masculin et de 2 pour le sexe féminin.

Les projets de construction ou d'appropriation des prisons de *Nice* et de *Saint-Étienne* ont été définitivement approuvés par l'Administration et il a été immédiatement procédé à l'adjudication des travaux.

LOUIS HERBETTE,  
Conseiller d'Etat,  
Directeur de l'Administration pénitentiaire.

## L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

A l'occasion de l'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés protestants, cette question a été traitée avec une compétence particulière par MM. DE PRESSENSÉ, sénateur, FRÉDÉRIC PASSY, député et E. ROBIN, pasteur.

### DISCOURS DE M. DE PRESSENSÉ

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons subi un grand deuil, nous avons perdu notre président, le général baron de Chabaud-Latour, et je ne puis prendre ici sa place sans rendre, du fond de mon cœur, hommage à cet homme éminent, au vaillant soldat de la défense nationale qui a honoré le nom protestant, dans les plus hautes positions, au chrétien convaincu dont le caractère élevé, généreux, inspirait une sympathie qu'aucune divergence d'opinion ne pouvait affaiblir. C'est un grand honneur pour moi d'avoir été appelé à le remplacer. Je m'y serais peut-être dérobé si je n'avais pu compter en toute sécurité sur la collaboration des hommes dévoués et compétents qui se sont consacrés à cette œuvre et, en particulier, sur celle de notre excellent secrétaire, M. le pasteur Robin, dont l'ardente philanthropie chrétienne est appréciée partout où on se soucie du mal social. Elle est grande et sainte, Messieurs, l'œuvre dont nous avons à vous entretenir ce soir. Tant de questions nous

divisent ! Ici, nous pouvons tous nous unir sans hésitation ni scrupule puisqu'il s'agit d'une œuvre de sauvetage au premier chef. Dans notre civilisation brillante et raffinée, aux dehors si trompeurs, il y a une grande armée des misérables qui nous presse de toutes parts. Cette armée il faut la combattre, il faut l'arrêter dans ses tentatives d'envahissement. Toutefois, ne faisons pas d'injustes confusions. Dans cette armée des misérables, je mets à part celui auquel le Christ s'est identifié : le pauvre. Nous lui devons tous notre aide, notre fraternelle assistance, non seulement quand le secours est urgent, mais encore pour nous attaquer au principe même de la pauvreté en abordant avec cœur et largeur les réformes sociales. Les misérables dont nous voulons vous entretenir ce soir, ce sont les coupables qui déjà ont été frappés par la justice des hommes. Que faut-il en faire ? Il y a là une question grave et poignante qui s'impose à notre démocratie. Le problème pénitentiaire doit la préoccuper au premier chef.

Ce problème doit être abordé de deux manières : 1° en faisant intervenir l'État ; 2° en mettant en jeu l'initiative individuelle. Dans les deux cas, il faut agiter l'opinion, s'occuper de ce qui peut prévenir le mal ou le guérir.

Il y a déjà des progrès importants accomplis. Des lois saluaires ont été ou proposées ou votées. Je mentionnerai la loi sur l'enfance abandonnée, la loi sur la libération conditionnelle et surtout la loi si utile de 1875, qui a pour but de substituer l'emprisonnement individuel à l'emprisonnement en commun pour la prévention. Malheureusement cette loi, faute de ressources, n'a pu être encore appliquée aussi largement qu'on l'aurait désiré et produire tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre. La promiscuité qui règne dans la plupart des établissements pénitentiaires est une des causes les plus actives de la récidive. La prison ainsi organisée devient une vraie fabrique de crimes. Nous avons une preuve saisissante de l'impuissance de notre système pénitentiaire actuel dans cette fameuse loi sur la relégation des récidivistes qui a été votée sous la pression de l'opinion avec une précipitation qui compliquera son application des plus graves difficultés. J'en conclus que si l'État a une tâche considérable, l'initiative individuelle n'a pas moins à faire. Rien ne pourra la remplacer. Il y a en cela une première raison. L'État moderne est condamné à la neutralité religieuse. Il en

résulte que toute une partie de la réforme pénitentiaire lui échappe ; nous savons, nous, chrétiens, qu'il n'y a qu'un moyen de relever celui qui est tombé, de sauver celui qui est perdu, c'est de le jeter dans les bras du Christ.

L'initiative individuelle a déjà beaucoup fait. Je n'éprouve aucun embarras à rappeler ici les œuvres très belles qui ont été créées sous les auspices de la piété catholique : asiles de nuit, maisons d'orphelins, écoles industrielles ; seulement j'ai bien le droit de dire que dans ces efforts de la philanthropie chrétienne, notre protestantisme a sa part. Il a ses orphelinats, ses asiles, sa colonie agricole de Sainte-Foy, son école industrielle de Belleville, etc.

Notre œuvre à nous, quoique très modeste, est digne de votre intérêt et de votre sympathie. Elle s'attaque au problème pénitentiaire sous toutes ses faces. Elle prend le prisonnier à l'état préventif et elle le fait visiter régulièrement. Quand le prisonnier a subi sa peine, elle lui vient en aide au moyen du patronage. Si le malheureux est envoyé à la Nouvelle-Calédonie, elle le suit jusque-là et elle entretient dans cette colonie lointaine un aumônier. Enfin, nous nous occupons d'une manière toute particulière des vagabonds et des mendiants : c'est là, je dois le dire, le côté préventif par excellence. Notre maison hospitalière de la rue Clavel, à Belleville, est une véritable institution de sauvetage dont on ne saurait exagérer les mérites.

Je termine en rappelant la pensée maîtresse de ces œuvres : c'est celle de l'Évangile ! chercher et sauver ce qui est perdu. Nous voudrions essayer d'imiter le bon Samaritain qui relève le blessé étendu sur le bord de la route. Il y a toute une portion de l'humanité qui a été terrassée par le mal et qui est là gisante sur notre chemin : si, oubliant son grand devoir, l'Église chrétienne laissait au socialisme le soin de la relever, le monde croirait au socialisme et il aurait raison. Eh bien, cette tâche, c'est à nous, chrétiens, qu'elle incombe par excellence. Elle est grande, sans doute, elle est difficile ; il semble qu'il y ait là des obstacles parfois insurmontables et des réparations impossibles. Ne désespérons pas cependant pour tout ce qui échappe à nos efforts, redisons cette belle parole d'un grand citoyen : Je confie l'irréparable à la miséricorde infinie.

## EXPOSÉ DE LA QUESTION PAR M. LE PASTEUR ROBIN

MESSIEURS,

La question que nous avons à traiter, a une grande importance sociale. C'est ce dont on est pénétré dès qu'on l'envisage dans son ensemble. Cette question est celle de la recherche des causes des délits et des crimes, et des moyens de les prévenir ou d'en empêcher le retour : Cette question, on l'appelle la question pénitentiaire. Elle porte sur deux points : réprimer le mal lorsqu'il est accompli, et surtout, quand cela est possible, le prévenir. S'il fallait marquer celui de ces deux éléments du problème, sur lequel doit se porter de préférence l'attention du législateur et de la société, on le trouverait indiqué clairement dans cette pensée qui est la maxime favorite de tous ceux qui ont consacré leur vie à la solution du problème : *Qu'il vaut mieux prévenir que punir.*

### I. — Le problème à résoudre.

Toutes les fois que nous avons pénétré dans une maison centrale, ce triste lieu où sont réunis les condamnés à une détention de plus d'un an, la vue de tant de malheureux frappés de cette peine redoutable de la privation de la liberté, leur dégradation aggravée encore par l'influence du milieu moral si malsain où ils sont condamnés à vivre, nous ont portés à nous demander ce qu'on pourrait faire pour empêcher cette contagion du mal qu'ils subissent pendant leur détention, leur retour dans ce milieu corrupteur et surtout pour prévenir cette première faute qui les y a conduits.

C'est là tout le problème à résoudre en effet : rendre la peine moralisante, — préparer le relèvement de celui qui est tombé et surtout prévenir la première faute quand cela est possible.

Autrefois, on ne savait que punir : la loi ne parlait que de vindicte publique. Aujourd'hui, on se pénètre d'un autre principe, celui de la pitié pour les misérables et les malheureux : la loi parle de moralisation, de patronage et de relèvement ; et, dans les pays où la solution du problème est la plus avancée, tous les

efforts se réunissent en faveur des malheureux, afin d'organiser les moyens de les empêcher de tomber, de devenir des coupables et des criminels.

C'est, Messieurs, à cette solution complète du problème que nous venons vous convier et à laquelle les trois œuvres dont nous avons à vous rendre compte consacrent tous leurs efforts en les réunissant :

*La Maison Hospitalière* ouverte pour les ouvriers sans travail, qui a pour but de donner asile à des hommes momentanément inoccupés et qu'un long chômage réduit à un dénuement complet. Elle exige d'eux en retour de l'hospitalité qu'ils reçoivent un travail facile à exécuter ;

*La Société de Patronage des prisonniers libérés*, qui s'efforce, par des visites dans les prisons, d'exercer sur le prisonnier une influence bienfaisante et lui offre, s'il est repentant et désireux de revenir à une vie honnête, un patronage effectif : d'abord l'abri et la nourriture et ensuite une aide dans la recherche du travail qui lui permettra de se suffire à lui-même ;

Enfin *l'Œuvre de la Nouvelle Calédonie*, qui s'adresse aux plus coupables, à ceux dont la société désespère, aux forçats et aux relégués, pour leur faire entendre, à eux aussi, des paroles de consolation et d'espérance et réveiller dans leur cœur le désir du relèvement. La loi leur interdisant le retour dans la mère patrie, on ne pouvait les abandonner dans ces colonies lointaines sans leur parler de la miséricorde de Dieu.

Les relégués, dont le premier départ de France a eu lieu à la fin de l'année dernière, viennent d'arriver en Nouvelle-Calédonie : ce sont des récidivistes qui ont subi plusieurs condamnations. Parmi les trois cents récidivistes relégués dont se composait le convoi, il ne s'en trouvait que deux appartenant à notre culte : notre ambition serait que le nombre des incurables fût encore plus réduit et c'est à cette œuvre de préservation que nous engageons tous les hommes de cœur à travailler avec nous.

Ce sont des incurables : chez eux le ressort moral est brisé, mais pour être des incurables ce sont encore des hommes. Tout n'est pas éteint chez eux ; la volonté est affaiblie, la conscience semble détruite, mais ils sont encore sensibles à l'affection qu'on leur témoigne et leur cœur peut s'ouvrir encore aux consolations et à l'espérance chrétienne. Le dernier rapport de l'œuvre en contient de précieux témoignages et notre nouvel aumônier,

dès son arrivée à Nouméa, en recevait un bien touchant, dans une lettre qu'un condamné lui adressait pour lui exprimer sa joie et celle de ses compagnons en voyant qu'ils n'étaient pas abandonnés.

Les trois œuvres que notre Société a prises sous son patronage et qu'elle dirige ont chacune leur caractère propre, leur moyen d'action et leur responsabilité financière. Elles sont réunies parce qu'elles poursuivent par des moyens différents, chacune dans sa sphère, le même but, la solution du difficile problème dont s'occupe la science pénitentiaire : la guérison des maladies morales, comme la science médicale s'occupe de la guérison du corps. Pour assurer la santé publique, la science médicale a des hôpitaux où elle traite les malades, elle a des hospices pour les invalides et les incurables; et, pour prévenir les maladies, elle a un service public d'hygiène. La science pénitentiaire de même, traite les maladies de l'âme par des moyens qui nous offrent une frappante analogie avec ces derniers : nos prisons ce sont des hôpitaux, nos prisonniers sont des malades à soigner et à guérir. Parmi eux il en est d'incurables et le grand moyen d'empêcher nos prisons d'être encombrées, c'est d'organiser dans notre pays une bonne hygiène morale, énergique et puissante.

Quand Paris a été menacé de l'invasion du choléra, on a préparé des moyens curatifs qu'offraient les progrès de la science. Mais l'attention s'est portée, avant tout, sur les moyens d'assainissement des quartiers menacés : les mesures d'hygiène les plus sages et les plus minutieuses ont été prises et le fléau a été conjuré.

## II. — *Comment un homme devient récidiviste.*

Nous avons aujourd'hui à nous défendre d'un autre fléau qui menace notre société, c'est le fléau des récidives. Aujourd'hui, les délits et les crimes se multiplient. Les condamnations prononcées par nos tribunaux atteignent un chiffre qui va croissant chaque année. Ce chiffre était déjà, dans la période de 1871 à 1875, de 155,000; il a été, en 1883, de 180,000 avec une augmentation de 23,000 sur l'année précédente. N'est-ce pas un chiffre effrayant? Cette augmentation d'où vient-elle? Elle vient des récidives.

Quand un homme a subi une première condamnation, si c'est

pour vagabondage et mendicité, cet homme est perdu, car il est condamné par cela même à devenir un récidiviste. L'année dernière, on a conduit au dépôt de la préfecture de police à Paris, écoutez-bien ces chiffres, 63,000 individus. Dans ce chiffre ceux qui ont été arrêtés pour vagabondage et mendicité figurent pour un tiers. Sur 150 personnes, conduites chaque jour au grand dépôt de la préfecture, on compte 50 mendiants ou vagabonds. Dans ce nombre de 50, il en est qui sont des mendiants et des vagabonds de profession incorrigibles, mais la plupart sont de malheureux ouvriers sans asile ou de pauvres femmes qui n'ont pas eu de gîte le soir et qui n'ont pas trouvé de place dans les asiles de nuit, ou qui ont épuisé les trois jours réglementaires accordés dans ces établissements : on les arrête et on les relâche une fois, deux fois, trois fois, et jusqu'à cinq fois; puis on les retient, on les livre au parquet et on les condamne à huit jours de prison, après quoi, ils sont envoyés au dépôt de mendicité pendant quelque temps, pour en sortir incapables de se suffire et aussi dénués qu'auparavant, dès que le léger pécule gagné au dépôt a été dépensé. La même cause produisant le même effet, le dénuement du malheureux amène une seconde condamnation, puis une troisième et jusqu'à cinq dans la même année. Le voilà récidiviste. Au début, ce n'était qu'un malheureux, le voilà devenu un relégué.

« Les récidivistes, disait un jour M. Schœlcher, c'est nous qui les faisons. » Pour les malheureux dénués qu'une assistance intelligente, l'assistance par le travail, eût sauvés, le mot n'est que trop vrai.

On peut marquer sur le chemin du déshonneur les tristes étapes parcourues par les récidivistes de cette catégorie, mendiants et vagabonds. A la première condamnation, ils sont peu nombreux; à la cinquième, ils sont la moitié; à la quinzième, ils forment la totalité des récidivistes. Un magistrat de la cour de Rouen, M. Homberg, a établi, en effet, après avoir dépouillé tous les dossiers de cette cour d'appel, que les vagabonds figurent, dans le nombre des condamnés une première fois, dans une proportion de 3 0/0, c'est-à-dire qu'à la première condamnation sur 100 condamnés on compte trois vagabonds. Nous voilà rassurés, ces condamnés s'ils deviennent récidivistes, ils ne seront pas nombreux. Nullement; car à la cinquième condamnation leur nombre s'élève dans la proportion de 50 0/0, c'est-à-dire qu'ils

forment à eux seuls la moitié des condamnés ; à la 10<sup>e</sup> condamnation la proportion est de 80 0/0 et à la 15<sup>e</sup> ils ont subi à eux seuls la totalité des condamnations. M. Homberg a fait le même travail pour les mendiants, ce sont presque les mêmes chiffres à l'exception du dernier où le mendiant récidiviste est devenu lui aussi un vagabond et est condamné à ce titre. En résumé, d'après l'étude si importante de M. Homberg, les mendiants et les vagabonds réunis subissent quatre condamnations en moyenne, pendant que les autres condamnés en subissent une. Voilà, Messieurs, comment s'explique l'effrayante progression du chiffre des condamnations chaque année : l'homme qu'on met en prison parce qu'il est dépourvu de tout est tout aussi dénué lorsqu'il en sort qu'en entrant. De plus, au contact de la prison, il perd le sentiment de la dignité, la flétrissure d'une première condamnation lui ôte le respect de lui-même. Si personne ne l'accueille et ne l'aide, il mendie de nouveau. Ce nouveau délit amène une condamnation nouvelle et, désormais, il ne sortira plus de prison que pour y rentrer et les condamnations s'accumulant sur sa tête sans interruption, d'année en année, il devient ce récidiviste endurci qu'on va reléguer à grands frais au delà des mers. Pour l'avoir marqué d'une première flétrissure au lieu de l'aider efficacement, la société est condamnée à le voir reparaître sans cesse devant les tribunaux et dans ses prisons, et à le nourrir sa vie entière.

Voilà ce que M. Schœlcher voulait dire quand il prononçait ce mot si tristement vrai : les récidivistes, c'est nous qui les faisons.

La commission de classement des récidivistes vient de publier son premier rapport sur l'application de la loi sur les récidives. Ce document qui a paru au *Journal officiel* est, sur le sujet qui nous occupe, tristement instructif. Il constate que 1,710 récidivistes ont été condamnés à la relégation. Les condamnés à la relégation collective, c'est-à-dire au mode le plus rigoureux de cette peine, pour vagabondage simple, y figurent dans une proportion de 23 0/0, c'est-à-dire de presque un quart. — Et remarquez-le, c'est pour vagabondage simple qu'ils ont été soumis à cette peine rigoureuse. Dans la discussion de la loi au Sénat, on a réussi à faire retrancher de la liste des relégables, les mendiants. Notre honorable président et quelques-uns de ses collègues, par leurs plaidoyers chaleureux ont contribué à ce

résultat. Si on n'avait pas obtenu cette atténuation à la rigueur excessive de la loi, aujourd'hui les mendiants et les vagabonds formeraient la moitié de l'effectif de la relégation collective et au lieu de 1,710 relégués on en aurait plus de deux mille. Ce qu'on a obtenu pour les mendiants, il faudrait, par un amendement à cette loi, l'obtenir aussi pour les vagabonds ; et le nombre si inquiétant des récidivistes diminuerait de plus de moitié. Ce tempérament apporté à la rigueur de cette loi serait un acte de justice en même temps que de sage prévoyance, car il s'agit ici, non de malfaiteurs, mais de malheureux auxquels une assistance et un patronage suffisant ont manqué au début.

Pourquoi, en effet, avoir flétri un homme d'une première condamnation parce qu'il manquait de pain et d'abri et que, pour ne pas mourir de faim, il a mendié et que, le soir, étant dépourvu de gîte, il a été trouvé la nuit errant dans les rues ou endormi sur un banc ? A cet homme, il fallait donner l'hospitalité que réclamait son dénuement, le recueillir dans un asile et, au lieu de l'envoyer en prison et de le flétrir en le mettant en contact avec des malfaiteurs, lui assurer une protection effective jusqu'à ce qu'il ait pu se procurer de l'ouvrage, et ainsi on eût conjuré ou du moins limité ce terrible fléau social que nous appelons la récidive.

### III. — *Il faut distinguer entre les malheureux et les coupables.*

C'est-là, Messieurs, ce que la science pénitentiaire établit d'une manière irrécusable : elle prouve par des faits que le meilleur moyen de limiter le nombre des condamnations, ce sont les mesures préventives. Elle veut qu'on distingue entre les malheureux et les coupables. Pour les malheureux elle veut qu'on organise une assistance suffisante ; elle demande qu'on ne les frappe pas d'une peine, parce qu'ils sont malheureux ; et elle montre que, partout où on a fait cette distinction, partout où on a créé ces moyens d'assistance pour venir en aide aux dénués, en leur demandant d'accomplir en échange une certaine somme de travail, on a épargné à ces malheureux la flétrissure de la prison : autant de malheureux mis à flot, autant de récidivistes de moins. La société qui se montre compatissante pour le pauvre se montre ainsi prévoyante, car elle économise,

par une assistance bien entendue, l'énorme dépense d'une répression inutile et sans issue. Voici le principe fécond qu'elle a mis aujourd'hui en lumière, voilà l'hygiène morale économique qu'elle prescrit : *hospitalité et travail*, voilà la formule qu'elle propose pour la solution du problème social qui nous occupe.

A l'appui de ces principes d'une saine économie sociale, elle produit des faits nombreux et concluants, car la science pénitentiaire ne procède point par des généralisations et des théories, elle fait découler les déductions de l'expérience. Or l'expérience aujourd'hui acquise atteste que, partout où une assistance intelligente, ménageant le pauvre, lui fournissant le moyen de reconnaître par son travail l'hospitalité qu'il reçoit, a été organisée, la mendicité et le vagabondage ont été prévenus.

Je citerai l'expérience de la Hollande depuis plus 60 ans, celle de la Suisse depuis 15 ans, de l'Allemagne depuis 5 ans qui ont donné dans ces divers pays les meilleurs résultats.

En Allemagne, un pasteur, M. Bodelschwing, a entrepris d'appliquer ce principe des mesures préventives à la répression de la mendicité et du vagabondage. Il a fondé en Westphalie une colonie de travailleurs libres. Il a appelé à lui tous les hommes dénués mais prêts à travailler, il a construit avec leurs bras un grand établissement, défriché une vaste superficie de terrains stériles jusqu'alors et aujourd'hui devenus productifs. Douze autres provinces de l'empire d'Allemagne ont suivi cet exemple : 15,000 travailleurs libres se sont succédé depuis cinq ans dans les treize colonies fondées; et savez-vous le résultat? c'est que le chiffre des premières condamnations pour vagabondage et mendicité a diminué d'un tiers dans ces treize provinces; et que dans quelques-unes la mendicité a entièrement disparu.

Dans la Suisse française on a fondé trois colonies de travail, une dans le canton de Neuchâtel, au Devens, et deux dans le canton de Vaud, à Payerne et à Orbe. Ces colonies sont des maisons d'internement où le travail des champs est imposé aux mendiants et aux vagabonds qui ont subi une première condamnation. Là encore un sol inculte a été fertilisé, les prisons du district ont été désencombrées et de notables économies réalisées dans le service des prisons et le résultat social a été que, dans le canton de Vaud par exemple, le nombre des condamnations pour vagabondage et mendicité a diminué de moitié depuis 1880, tandis qu'en France où nous n'avons pas ces établissements

préventifs le nombre des condamnations s'est accru d'une manière si considérable.

En Hollande, outre deux établissements de même nature pour les mendiants et les vagabonds de métier, trois colonies libres de travailleurs ont été fondées par la société de Bienfaisance Néerlandaise. Elles contiennent 1,800 personnes formant des familles de colons libres. Là encore, sur les frontières du Drenthe et de l'Over-Yssel, des terrains ont été défrichés, et, grâce au travail exigé, l'entretien de nombreux colons : hommes, femmes et enfants, ne coûte à la charité que la somme de 24 francs par tête pour chaque personne hospitalisée. Quant au résultat social, il est le même : on sait que la Hollande est citée comme le pays où on a réussi à combattre avec le plus de succès la mendicité et le vagabondage.

J'ai parcouru la ville d'Amsterdam dans tous les sens et je n'y ai pas rencontré un seul mendiant. En visitant la maison des pauvres de cette ville un grand établissement hospitalier pouvant contenir mille hommes et autant de femmes et ayant le travail bien organisé, j'ai compris pourquoi il n'y avait pas dans les rues d'Amsterdam de malheureux sollicitant la charité des passants ! Un avis affiché au-dessus de la porte principale avertissait les pauvres qu'ils n'avaient qu'à se présenter pour être reçus. Il était conçu à peu près en ces termes : « Que ceux qui sont sans ressource entrent ici, ils auront du travail et du pain. On ne garde pas ceux qui refusent de travailler. » L'entrée dans la maison était libre, on n'exigeait qu'une condition de ceux qui s'y présentaient, l'acceptation du travail; c'est ce qui donnait à la police le droit d'être sévère pour ceux qui refusaient le travail offert. On les arrêtait, ils étaient condamnés à huit jours de prison et envoyés ensuite dans une maison d'internement à la campagne, où le travail leur était imposé.

Voilà une organisation de l'assistance bien entendue. Avec un pareil système plein de sollicitude pour le vrai pauvre, on a le droit d'être sévère pour le mendiant de profession qui veut vivre sans travailler.

M. Maxime du Camp dans son ouvrage : *Paris et ses organes*, a dit : « C'est la charité qui fait les indigents ». Cela est vrai de la charité aveugle, faite sans contrôle et sans condition. Mais la remarque ne peut s'appliquer à cette charité intelligente, vraiment sympathique au malheureux, qui veut soulager la

misère en prenant souci de sa dignité. Cette charité, on l'appelle aujourd'hui d'un nom qui indique clairement son but et ses moyens : *l'assistance par le travail* : le travail toujours exigé de l'assisté valide, ce qui permet ensuite d'être sévère envers les indigents qui exploitent la charité publique et veulent vivre sans rien faire aux dépens de la communauté.

#### IV. — *Assistance, par le travail, aux malheureux valides.*

Nous ne faisons pas, Messieurs, de sentimentalisme. Nous voulons résoudre, nous le cherchons du moins, cette question du paupérisme d'un intérêt si poignant, cette question sociale qui s'impose aux chrétiens du XIX<sup>e</sup> siècle et à la solution de laquelle nul ne saurait rester indifférent. Nous voulons venir en aide aux vrais pauvres, mais nous voulons empêcher l'exploitation de la charité par les indignes et les paresseux ; nous voulons qu'on fasse une distinction entre les pauvres d'accident et les mendiants d'habitude, et nous demandons qu'on accorde aux premiers une assistance suffisante avec le travail exigé, s'ils sont valides ; et aux seconds qu'on applique la sévérité de la loi : qu'on les empêche de circuler dans nos campagnes et dans les villes, et qu'après cinq ou six condamnations pour vagabondage et mendicité, on les retienne pendant un temps assez long dans une maison d'internement où le travail, comme en Hollande et en Suisse, leur sera imposé.

Cette distinction que nous demandons qu'on fasse est facile à établir. La pierre de touche pour discerner le vrai pauvre du mendiant, c'est le travail exigé. Le vrai pauvre l'accepte avec reconnaissance, le paresseux le refuse, il s'éloigne et ne revient plus.

Nous faisons cette expérience-là, chaque jour, à notre maison hospitalière de la rue Clavel dont vous avez reçu le rapport ; lorsqu'un homme, qui se dit sans ressource et sans domicile, se présente à notre réception des pauvres, nous l'envoyons à la Maison hospitalière, en lui disant : « Là, on vous donnera du travail et vous serez logé et nourri. » Les vrais pauvres y vont. Les mendiants de profession s'en gardent bien. Aussi, quand, le lendemain, nous nous faisons rendre compte des entrées, nous remarquons que sur quatre hommes envoyés par nous deux seu-

lement sont venus. Voilà notre expérience : elle est celle de toutes les personnes qui s'occupent de charité. Parmi ceux qu'on assiste, il y a des indignes, le moyen de les connaître, c'est de leur offrir le travail qu'ils disent ne pouvoir trouver et qui les fait fuir lorsqu'on leur propose.

Mais s'il y a des indignes, il y a les vrais pauvres, les uns venus imprudemment à Paris, les autres réduits au dénuement par le chômage, d'autres incapables de se trouver eux-mêmes de l'ouvrage, qu'il faut patronner, aider à vivre jusqu'à ce qu'ils soient placés, ou renvoyer dans leur pays s'ils ne parviennent pas à obtenir de l'occupation. C'est pour eux que notre Maison hospitalière a été ouverte. Tombés dans le plus complet dénuement, ils finissaient par être toujours arrêtés. Nous les trouvions en grand nombre à Mazas. Ils en sortaient avec un casier judiciaire en voie de devenir ces récidivistes et ces relégables dont nous vous parlions tout à l'heure et c'est cela que nous avons voulu empêcher.

Il s'est fondé à Paris, depuis quelques années, de nombreux asiles de nuit pour les hommes et pour les femmes. Plusieurs sociétés sont à l'œuvre. L'opinion publique leur est très sympathique ; l'hospitalité de nuit de la rue de Tocqueville ; la Société Philanthropique ; le Conseil municipal de Paris en a fondé lui-même. Ce sont là d'utiles établissements ; on ne saurait trop se réjouir de leur création et du courant d'opinion qui leur est à juste titre si favorable. Ils rendent les plus grands services aux dénués en les recevant pour trois nuits. Le danger, pour ces malheureux sans asile, d'être arrêtés, est écarté pour ces trois jours.

Malheureusement après ces trois jours écoulés ils sont encore dans la rue et le danger pour eux est resté le même. C'est que le problème qui nous occupe n'est pas résolu par l'hospitalité de nuit : elle n'offre pas une assistance suffisante. Le secours accordé est trop court et, de plus, il est incomplet. C'est l'hospitalité de nuit et de jour qu'il fallait organiser avec la nourriture et le coucher. L'hospitalité de nuit laisse subsister la mendicité, l'homme qui a été abrité la nuit, mendie encore le jour pour vivre. Bien plus, étant offerte comme assistance uniquement, sans compensation de travail, il arrive que les mendiants des environs de Paris, certains d'avoir trois jours de gîte assurés, ne résistent pas à la tentation de profiter de cet avantage et la plaie de la mendicité et du vagabondage qu'on veut guérir est aggravée et

s'étend davantage. Tant il est vrai que les meilleures institutions, lorsqu'elles sont incomplètes, peuvent produire un résultat tout opposé à celui qu'elles se proposaient d'obtenir !

Il n'y a qu'un moyen de prévenir la mendicité et le vagabondage, c'est une assistance suffisante de jour et de nuit, avec travail exigé de celui qui la reçoit.

Mais comment hospitaliser jusqu'à ce qu'ils aient de l'ouvrage les cent mille malheureux qui fréquentent les asiles de nuit chaque année ? — Car ils sont au moins cent mille. — Voilà l'objection. Elle semble formidable. Mais l'expérience montre qu'elle perd de sa force dès que l'assistance par le travail est substituée à l'assistance sans condition. J'ai dit que la maison des pauvres à Amsterdam était organisée pour deux mille personnes ; lorsque je l'ai visitée, il n'y en avait que quatre cents. J'en ai demandé la raison. On m'a répondu : C'est que les paresseux ne veulent pas travailler et ils n'y viennent pas.

Organisez le travail dans les asiles de nuit, un travail facile que tout le monde peut faire, exigez le travail comme condition de l'hospitalité offerte dans les asiles, et les paresseux les fuiront. Nous en avons fait nous-mêmes l'expérience dans notre maison hospitalière. Aussi longtemps que nous n'avons pas exigé le travail la maison était encombrée et maintenant les paresseux la fuient. Ils fuiront de même l'asile de nuit lorsqu'on leur demandera d'y travailler. Organisons donc partout dans nos maisons hospitalières le travail ; que les personnes qui les fréquentent sachent qu'elles n'y seront reçues qu'à la condition d'effectuer la somme de travail exigé ; que d'autre part les personnes charitables, qui se laissent attendrir par la sollicitation des passants, sachent que tous ceux qui s'y présenteront y seront accueillis, elles pourront alors refuser l'aumône dans la rue et vous verrez diminuer le nombre des mendiants qui encombrement nos rues, nos asiles et nos diaconats.

Voilà, Messieurs, le but que nous nous sommes proposé en fondant notre maison hospitalière et que nous atteindrons sûrement avec votre précieux concours.

L'industrie que nous avons choisie est des plus modestes. Chaque établissement choisit la sienne. En Angleterre, dans toutes les maisons de travail, on fait casser des pierres pour l'entretien des rues de Londres. C'est un travail à la portée de tous, ou bien on fait couper du bois. Aux femmes on fait laver le linge

dans de vastes buanderies auxquelles le travail ne manque jamais dans les grandes villes. Dans les asiles de nuit municipaux, on a obtenu de l'emploi pour quelques hommes au balayage. Nous, nous avons choisi l'occupation la plus simple : nous faisons couper du bois et confectionner de petits fagots dits margotins. Chaque homme doit en faire une certaine quantité pour gagner son coucher et ses deux repas. Toute la matinée est laissée aux ouvriers pour se chercher de l'ouvrage et l'après-midi leur suffit pour gagner 1 fr. 50 c. qui représente la dépense de la journée pour la nourriture et le logement. La règle de la maison étant que le gain de chaque homme est proportionnel à son travail, ils peuvent aussi gagner une avance pour le dimanche ou pour l'achat de chaussures et de vêtements. Aussi nos fabricants de petits fagots, quel qu'ait été leur métier, comptable, peintre ou ciseleur, travaillent-ils avec entrain, stimulés que chacun est par la pensée qu'il ne vit pas d'aumône en attendant qu'il trouve de l'ouvrage dans sa partie et qu'il peut se procurer des vêtements pour remplacer les siens lorsqu'ils sont usés.

Telle est, comme on l'appelle dans notre public ami qui nous encourage de sa sympathie : l'*Œuvre des petits fagots*.

Eh bien, Messieurs et surtout Mesdames, pour cette œuvre des petits fagots, nous avons absolument besoin de votre concours. La Maison hospitalière en fabriquera cette année cent mille. Nous ne les fabriquons pas pour les garder en magasin. Achetez-nous-les. Ils vous seront livrés à domicile au prix de dix francs le cent et ils sont très beaux, j'en appelle aux nombreux clients qui sont ici. Adressez à la Maison hospitalière, rue Clavel, n° 32, vos commandes : vous encouragerez une œuvre utile, vous donnerez du pain et un abri à ceux qui en manquent sans leur avoir fait la charité, et vous nous aurez aidés à appliquer simplement ce grand principe social, — car les choses grandes sont souvent très simples dans leur application, — ce grand principe voté par le congrès pénitentiaire de Rome, au mois d'octobre dernier, et qui sera la solution du problème social que nous venons d'examiner :

« Que l'assistance publique soit réglée de telle manière que chaque personne indigente soit sûre de trouver des moyens de subsistance, mais seulement en récompense d'un travail adapté à ses facultés corporelles.

DISCOURS DE M. FRÉDÉRIC PASSY

MESDAMES, MESSIEURS,

Je voudrais bien ne pas tromper l'espérance un peu téméraire de notre honorable président, mais ce n'est pas pour prononcer un discours que je suis à cette place; c'est un simple témoignage de sympathie que j'ai tenu à donner à l'œuvre excellente pour laquelle vous êtes rassemblés. Encore bien qu'on vous ait parlé de trois œuvres, il me semble qu'elles tiennent l'une à l'autre par des liens étroits, qu'elles procèdent d'une seule et même pensée, une pensée de charité, au sens le plus étendu de ce mot. Vous avez compris, Messieurs, que cette question de la charité n'est pas seulement une question de sentiment plus ou moins vague et superficielle; vous y avez vu une question d'expérience et de science et, comme vous l'avez fort bien dit, une question d'économie sociale.

On peut envisager la charité sous bien des aspects et lui faire produire des résultats bien divers. Il y a une charité publique et une charité privée; une charité bienfaisante et une charité malfaisante. Un Père de l'Église a dit, je crois, que les bienfaits mal placés sont des méfaits. C'est la charité, en effet, comme on le rappelait tout à l'heure qui souvent fait la misère; c'est la mendicité qui fait la dégradation. Il y a une charité utile et une charité nuisible. Il ne faut pas jeter au hasard cette semence précieuse; il faut la répandre sur une terre où elle puisse lever et produire de bons fruits; il faut l'employer de telle façon qu'elle puisse s'alimenter elle-même et faire de celui qui en est l'objet, au lieu d'un oisif et d'un parasite, un être utile à la société. Franklin disait un jour: Je ne suis point riche, mais j'ai trouvé le moyen de faire beaucoup de bien avec peu de chose, c'est de prêter au lieu de donner. Oui, faisons sentir à celui que nous aidons qu'il a une responsabilité, qu'il doit compte non seulement à nous-mêmes, mais aussi aux autres de ce qu'il a reçu, que l'obligation s'impose à lui de faire produire le plus largement possible ce qui lui a été confié afin que, par son intermédiaire, du bien soit encore accompli. Ce lumignon qui fume encore, même dans les con-

sciences les plus obscurcies, il faut le raviver de façon qu'il éclaire et réchauffe non seulement celui en qui il était sur le point de s'éteindre, mais aussi beaucoup d'autres, grâce à sa flamme rayonnante. Je rappelais tout à l'heure l'exemple de Franklin. Il en est peu d'aussi illustres et cependant ce grand homme avait eu ses faiblesses et même ses défauts. Ceux qui ont lu sa vie, connaissent bien l'épithète où dans une forme spirituelle il exprimait sa confiance en Dieu et son assurance dans un avenir meilleur. Faisant allusion au métier d'imprimeur qu'il avait exercé, il n'y dissimulait pas ses erreurs, ses *errata*, mais il espérait que l'ouvrage ne serait pas perdu: qu'il reparaitrait au contraire dans une nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur. Franklin s'accuse quelque part d'avoir appliqué dans un moment d'entraînement à son usage personnel une somme qui appartenait à un de ses amis. S'il avait été poursuivi impitoyablement, s'il avait été condamné pour abus de confiance, il serait, lui aussi, devenu peut-être un récidiviste.

C'est dans le sens que j'indiquais tout à l'heure, Messieurs, que vous avez compris votre œuvre de relèvement social. Il ne s'agit plus ici d'une aumône donnée au hasard; c'est avec discernement que vous agissez. Vous offrez un asile au mendiant et au vagabond, mais cet asile il doit s'en rendre digne par le travail. La voilà donc cette charité active qui, suivant l'expression d'un homme que ceux qui le connaissent ne s'étonneront pas de me voir citer ici, suivant une parole de Malthus, ne s'occupe pas seulement des besoins matériels du pauvre, mais songe encore à ses besoins moraux. La voilà cette charité qui relève l'homme par le travail. Le travail est le fond de toute société qui veut vivre. Où puisez-vous donc tout ce que vous donnez à vos enfants non seulement en nourriture pour le corps mais aussi en nourriture pour l'esprit et pour l'âme: instruction, conseils, directions de toutes sortes? C'est dans le travail, le vôtre ou celui d'autrui. Le travail c'est la vie; la vie est activité et la vraie charité est la charité intelligente et active. Voit-on le bon Samaritain se confondre en oraisons près du blessé gisant sur la route? Non, mais il ne perd pas un instant, il agit tout de suite; il agit avec persévérance et grâce à lui le moribond est sauvé.

Il y a quelque temps, nous avons tous été émus en lisant le récit de ces tremblements de terre inopinés qui ont désolé le

midi de notre France. Nous n'avions pas soupçonné que sous ces rivages enchantés sommeillaient des forces terribles qui, se réveillant tout à coup, allaient porter partout avec la terreur le désordre et la ruine. Oui, il y a sous nos pieds, à des profondeurs inconnues, des masses noires dont on a pendant longtemps méconnu l'utilité et qui manifestent parfois leur présence par des explosions souterraines et des tressaillements inexplicables. La science s'en est emparée, elle en a tiré le charbon, c'est-à-dire la force motrice et la lumière qui nous éclaire; elle en a tiré l'électricité, cette force nouvelle dont la puissance n'est pas encore mesurée : d'un vulgaire morceau de charbon, en un mot, elle a fait des merveilles et nous, nous ne saurions rien tirer de ces masses humaines aigries par la souffrance, exaspérées par la misère, dont les murmures sont à peine étouffés par le bruit de nos plaisirs et qui sont pour l'ordre social une menace permanente? Eh quoi! l'homme a su tirer d'une herbe ignorée le blé sa nourriture; il a su domestiquer les animaux les plus sauvages et il ne saurait rien faire de ses semblables? S'il le veut, il pourra trouver dans le travail mis à la portée de tous, dans le travail fécond et moralisateur, le moyen de transformer ces masses noires, dont l'aspect nous effraie, en une force bienfaisante.

Je reprends, en terminant, la parole que citait M. le pasteur Robin : c'est la charité qui fait les pauvres, c'est la charité qui doit les faire disparaître. Vous disiez tout à l'heure qu'on désignait votre œuvre de la Maison hospitalière sous le nom d'œuvre des petits fagots. Il y a fagots et fagots, disait Molière, s'il m'est permis de le citer ici. Il y en a de bons et il y en a de mauvais. Il y en a, et ce sont les vôtres, j'en suis convaincu, qui sont un témoignage de ce que peut faire le travail de mains souvent indignes lorsqu'il est dirigé par une intelligente charité. Que de choses on fait avec peu quand on sait s'y prendre.

Je ne veux pas me laisser entraîner davantage ; je rappelle que je voulais seulement vous apporter un témoignage de sympathie et je suis persuadé que vos efforts seront bénis par Celui sans l'aide de qui nos meilleures entreprises restent frappées de stérilité.

## CONGRÈS DE LA SORBONNE

### SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Séance du jeudi 2 juin 1887.

Présidence de M. LEVASSEUR, membre de l'Institut.

Le Congrès des Sociétés savantes s'est réuni, à la Sorbonne, du 31 mai au 4 juin, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique. La Société générale des Prisons y avait été convoquée comme les années précédentes et inscrite à la section des sciences économiques et sociales. Elle avait présenté la question inscrite sous le n° 10 du programme : *Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. État actuel de la question*, question sur laquelle M. Joret-Desclosières, fit un remarquable rapport qui fut suivi d'une discussion à laquelle prirent part plusieurs membres de la section, MM. James Nattan et Picot, de l'Institut, appartenant l'un et l'autre à la Société générale des Prisons et M. Garreau, de la Société des Études coloniales et maritimes.

Nous reproduisons le procès-verbal de cette remarquable discussion :

M. JORET-DESCLOSIÈRES, rapporteur. — Deux écrivains politiques de notre temps ont, vers la même date, porté sur le régime cellulaire ce jugement bien fait pour perpétuer l'hésitation et l'erreur : *le système cellulaire est trop cruel pour les hommes*, a dit M. Jules Simon. M. Émile de Girardin, au contraire, réputé ce système « *comme à la fois le plus simple et celui qui se prête aux combinaisons les plus variées* ».